

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -10

sur la mise en oeuvre du Schéma Régional de Développement Economique : création, transmission, développement, export

- - - - -

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, CAZENEUVE, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes de FACCIO, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. CAZENEUVE, Président de la Commission n° 2
« Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter l'assise juridique et les conditions de gestion opérationnelle des nouveaux dispositifs d'accompagnement à l'export et des nouveaux régimes d'aides régionaux relatifs à la création, transmission et développement, ainsi que les règlements relatifs aux conditions d'accès, conformément aux fiches jointes en annexes, sous réserve des modifications ponctuelles apportées par l'Etat au titre du contrôle de légalité ;

- de rendre applicables les nouveaux dispositifs à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier « Soutien à l'export » d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à UBIFRANCE, une subvention de 200 000 € au titre du soutien régional à l'export ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter le règlement relatif aux aides au profit des Très Petites Entreprises mises en oeuvre et financées par les Départements ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat afférentes et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-11

sur le soutien à l'investissement immatériel des PME et TPE - Remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, CAZENEUVE, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes de FACCIO, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. CAZENEUVE, Président de la Commission n° 2
« Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'accorder, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour un montant total de 42 685,72 €, les remises gracieuses des dettes aux entreprises figurant dans le tableau joint en annexe ;
- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, un montant de 42 685,72 € au titre des remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -12

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales – création d'une école d'orthophonistes en Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la création, à compter de la rentrée universitaire 2006-2007, d'une école d'orthophonie à l'UFR de Médecine de l'Université de Caen Basse-Normandie, pour une capacité de 20 places ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -13

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : demande de Fonds Social Européen pour 2007

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2007 la convention-cadre signée entre l'Etat et la Région relative à la gestion des crédits du Fonds Social Européen, pour les objectifs 2 et 3 ;
- de présenter une demande de Fonds Social Européen pour les projets 2007 s'élevant à 3 943 500 € pour l'Objectif 2 et à 3 400 000 € pour l'Objectif 3 ;
- de prévoir l'inscription, au titre du budget de la Région pour l'exercice 2007, des crédits nécessaires en contrepartie de l'allocation du FSE ;
- d'autoriser l'affichage de ces sommes dans la maquette régionale du FSE, qui sera établie au cours de l'année 2006,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06 -14

sur la recherche : dispositif de soutien aux Chaires d'excellence

- - - - -

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif régional de soutien aux chaires d'excellence, le règlement relatif aux modalités d'attribution de l'aide régionale, conformément à l'annexe 1 ;
- de valider les termes de la convention-type définissant les engagements de la Région et des organismes bénéficiaires, conformément à l'annexe 2 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions dans le cadre de ce dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -15

**sur la recherche : participation de la Région au Groupement d'Intérêt Public
CYCERON**

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer avec les partenaires du GIP CYCERON, l'avenant à la convention constitutive, joint en annexe, et entérinant l'entrée de la Région en tant que membre à part entière, ce qui lui permettra de disposer de voix délibératives et de participer aux orientations stratégiques du centre CYCERON, élément déterminant du pôle scientifique caennais, reconnu aux plans national et international.

-

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -16

sur la Culture, la Jeunesse et les Sports : mise en place du Pass Jeune

- - - - -

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après avoir entendu Mme GOBERT, 1^{ère} Vice-Présidente de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme », en charge de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le dispositif « Pass Jeune » selon les modalités de mise en œuvre reprises dans le tableau en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

MISE EN PLACE DU PASS JEUNE	
Public visé	Lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi âgés de 15 à 20 ans
Modalités d'inscription des jeunes	Pour des raisons éducatives, et afin de favoriser la démarche volontaire des jeunes, l'obtention du Pass Jeune se fera par une inscription payante. Le montant sera de 10 € pour l'ensemble des avantages du Pass Jeune. Cette obligation d'inscription provoquant probablement un filtre important en première année, l'effectif de jeunes pourrait osciller entre 10% et 20 % des populations visées, soit 8000 à 16000 inscrits.
Matérialisation du Pass jeune	L'adhésion au dispositif sera matérialisée par une carte, dont la dénomination définitive reste à fixer, associée à un guide / bons d'échange.
Constitution du réseau des partenaires	L'ensemble des partenaires des réseaux culturels et sportifs aura été contacté en amont pour négocier et fixer par convention les modalités concrètes d'accès des jeunes à leurs structures et déterminer les contributions réciproques.
Avantages offerts dans le domaine de la culture	Le jeune pourra bénéficier de réductions pour accéder à des spectacles culturels mis en place par les partenaires de la Région. Le jeune inscrit recevra 10 bons d'échange, d'une valeur moyenne de 4 €, cumulables, répartis comme suit : - 4 bons « cinéma » - 6 bons « spectacle vivant » Les bons seront utilisables pour une simple entrée ou en tant que contribution à un abonnement dans un équipement culturel. L'accent est porté volontairement sur le domaine du spectacle vivant, les jeunes n'ayant pas comme pratique régulière la fréquentation des arts de la scène mais au contraire davantage d'acointances avec le cinéma et l'audiovisuel en général. Ces choix s'inscrivent dans une volonté d'éducation artistique en favorisant la découverte, en donnant la possibilité de se confronter à des formes artistiques innovantes ou peu diffusées.
Avantages offerts dans le domaine du sport	<i>- réduction pour la pratique sportive :</i> le jeune inscrit recevra 2 bons d'échange identiques d'une valeur unitaire de 15 € chacun. Ces bons, cumulables, offriront une réduction sur une licence sportive ou, pour les non-licenciés de la discipline concernée, sur un stage sportif dans une structure permanente d'activités physiques et sportives. <i>- réduction pour les spectacles sportifs :</i> le jeune inscrit recevra 3 bons d'échange pour 3 spectacles sportifs. Deux de ces bons lui permettront d'accéder directement, sans réservation, à la plupart des spectacles sportifs proposés. Le troisième offrira la possibilité d'assister à l'une des compétitions des principaux clubs régionaux après réservation. Le coût de ces places dans les spectacles sportifs est déjà financé dans les subventions versées ou les marchés passés avec les grands clubs régionaux

MISE EN PLACE DU PASS JEUNE (suite)

Avantages offerts dans le domaine de l'initiative des jeunes	Chaque inscrit aura droit au démarrage du dispositif à : ▪ un droit d'initiative pour porter un projet avec au minimum deux autres jeunes. ▪ des « crédits de soutien » qu'il pourra utiliser pour défendre un ou des projets présentés par d'autres jeunes, l'objectif recherché étant de faire participer l'ensemble des jeunes aux échanges autour des projets présentés. Les « crédits initiative » sont théoriques et ne correspondent pas à des montants financiers. Après instruction par les services de la Région, l'aide, comprise entre 300 € et 1500 € sera fixée par les élus, et versée comme une subvention classique à l'association de parrainage. Pour être recevables, les projets doivent : - être collectifs (3 porteurs au minimum), - avoir pour objectif l'animation, culturelle, sportive, éducative, environnementale, solidaire... du territoire ou du lieu de vie des jeunes, - concerner le temps péri-scolaire ou extra-scolaire, - être organisés dans le cadre d'une association de jeunes ou en lien avec une association ou une structure de parrainage reconnue et trésorière de l'aide financière, - être suffisamment anticipés (3 mois au minimum), - recueillir un certain nombre de soutiens parmi des jeunes extérieurs au projet.
Animation du dispositif	Au-delà de l'incitation tarifaire destinée à attirer les jeunes vers les structures partenaires, l'objectif d'ensemble vise à enrichir la qualité éducative des temps de loisirs. A la distribution de titres de réduction est pleinement intégrée l'animation d'un dispositif régional permettant d'inciter à la sortie collective, de mieux responsabiliser vis-à-vis de la création artistique, de provoquer la rencontre avec les artistes, de favoriser les initiatives. Cette animation reposera : - sur une cellule « pass-jeune » au sein de la Région. Rattachée à la Direction de la Jeunesse et des Sports, elle sera constituée autour d'un animateur et d'un secrétariat dont les postes ont été créés au budget 2006, avec l'apport de différentes directions, dont en particulier celles de la Culture et de la Communication. - sur la mise en place d'un espace internet, accessible par le site de la Région. Il sera l'outil principal d'information, de gestion et d'animation pour l'ensemble du dispositif. Il permettra : - la présentation des offres des partenaires - l'inscription - les échanges entre jeunes et réseaux - la présentation des initiatives - la mise en place d'animations

MISE EN PLACE DU PASS JEUNE (suite)

Implication des structures relais	La mise en place et le fonctionnement du Pass jeune se feront en lien étroit avec les structures-relais vers le public visé : lycées et établissements assimilés, centres de formation d'apprentis, missions locales et PAIO, équipements d'animation, réseau information jeunesse. Trois raisons à cela : - la volonté d'un travail en coopération avec l'ensemble de la communauté éducative, - l'expérience de dispositifs plus anciens démontre que les inscriptions des jeunes sont beaucoup plus nombreuses par l'incitation d'adultes référents, - les freins aux pratiques éducatives sur le temps des loisirs sont loin d'être toujours financiers ou matériels (transport par exemple). Ils résident surtout dans la représentation que les jeunes se font de ce qui leur est accessible et de ce qui ne l'est pas. Face à cette situation, la mobilisation de tous est nécessaire pour parvenir à faire évoluer ces représentations.
Articulation avec les dispositifs locaux	Après concertation avec les dispositifs locaux existants et afin d'éviter un double emploi trop problématique pour les jeunes, les éléments suivants ont été retenus : - élargissement de l'utilisation de la carte au territoire régional - public visé limité aux 15 / 20 ans - réduction sur la licence sportive et l'avantage « initiatives » peu intégrés dans les dispositifs locaux Dans une volonté de bonne coordination entre le dispositif régional et les dispositifs locaux, pour les collectivités territoriales qui le souhaitent, un coupon de réduction de 5 euros pour l'acquisition de la carte locale sera intégré au guide / bons d'échange régional

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -17

sur l'environnement : patrimoine naturel – conventions pluriannuelles d'objectifs

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer :

- avec le Conservatoire Botanique National de Brest, la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008, jointe en annexe 1,
- avec le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels, la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008, jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -18

sur l'environnement : développement durable – convention pluriannuelle d'objectifs

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer :

- avec le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE), la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -19

sur la rénovation urbaine : Convention ANRU-Etat-Région Basse-Normandie

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver la convention entre l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'Etat et la Région Basse-Normandie, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N°06 -20

du CONSEIL REGIONAL

sur le périmètre et la charte du Pays de Caen

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 6 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, TOURRET, Mme TOUZOT)

- de donner un avis favorable sur le périmètre et le projet de charte du Pays de Caen, avis assorti des observations suivantes :

« Le Conseil Régional souhaite, avant d'engager toute réflexion sur une éventuelle contractualisation avec le Pays de Caen, que celui-ci, en lien avec son conseil de développement, précise son projet de territoire et se dote d'une structure chargée de mettre en oeuvre ce projet, ainsi que de coordonner l'élaboration et d'assurer le suivi d'un éventuel contrat assis sur ce projet.

La Région estime également qu'une éventuelle extension du périmètre actuel aux trois Communautés de communes de la Suisse Normande, du Pays de Falaise et de Condé et de la Druance, ne serait pas territorialement cohérente. La Région y serait donc défavorable, considérant en outre qu'une telle extension ne pourrait résulter que d'une volonté unanime de toutes les collectivités concernées s'accordant sur un nouveau projet de territoire, adopté par un conseil de développement représentatif ».

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -21

sur l'aménagement du territoire : adhésion au Syndicat Mixte du pays de la Baie du Mont Saint Michel

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel pour la compétence relative à la mise en oeuvre du projet de pays et de la Charte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, dont le développement économique équilibré du territoire ;
- d'approuver les statuts de cette nouvelle structure, joints en annexe à la présente délibération et impliquant une cotisation statutaire annuelle de 50 000 € en année pleine ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06 -22

sur le personnel de la Région

Réunion du LUNDI 3 AVRIL 2006

Réuni le lundi 3 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- de créer :

- ^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs,
- ^ 3 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- ^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs,
- ^ 4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
- ^ 1 poste de catégorie C à temps non complet à raison d'une quotité de temps de travail de 75 % d'un temps plein, relevant du cadre d'emplois des agents administratifs qualifiés pour renforcer les services de la Région,
- ^ 1 poste à temps non complet à raison de 7% d'un temps plein par référence à l'indice majoré 276 pour le groupe Républicain et Citoyen, ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2007 et pourra être renouvelé ;

- de transformer :

- ^ 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale en un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle,
- ^ 1 poste d'attaché principal en un poste de directeur,
- ^ 1 poste d'ingénieur ouvert aux contractuels par délibération n° 05-105 du 25 octobre 2005, en un poste d'attaché ouvert aux contractuels,
- ^ 3 postes d'ingénieur en trois postes d'ingénieur principal,
- ^ 1 poste de rédacteur en un poste d'attaché,
- ^ 1 poste de rédacteur chef en un poste de rédacteur,
- ^ 1 poste de technicien supérieur principal en un poste de technicien supérieur chef,
- ^ 1 poste d'agent technique qualifié en un poste d'agent technique principal,
- ^ 3 postes d'agent technique en trois postes d'agent technique qualifié,
- ^ 2 postes d'agent des services techniques en deux postes d'agent de maîtrise,
- ^ 1 poste d'adjoint administratif créé par délibération n° 05-105 en un poste de rédacteur, dans le cadre du transfert des salariés du CEBANOR opéré en application de l'article 20 de la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005,
- ^ 4 postes d'agent administratif qualifié en quatre postes d'adjoint administratif principal deuxième classe,
- ^ 2 postes d'agent administratif qualifié en deux postes d'adjoint ;

- de pourvoir à compter du 4 avril 2006, pour une durée d'un an renouvelable, le poste de chargé d'études de catégorie A créé par délibération du 28 juin 2004 puis transformé par délibération du 24 juin 2005 à temps non complet, à raison d'un mi-temps, pour le groupe d'élus "Centre et Droite Républicaine", par un agent contractuel rémunéré sur la base de l'indice majoré 726 ;

- d'ouvrir parmi les postes d'attaché territorial créés par délibération n° 05-121 du 16 décembre 2005 et en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984, un poste d'attaché aux contractuels de catégorie A, poste rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux avec le régime indemnitaire y afférent ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet, aux chapitres 930 et 944 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -23

**sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire - document
soumis à concertation**

Réunion du MARDI 4 AVRIL 2006

Réuni le mardi 4 avril 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DESCHAMPS, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mme LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir entendu M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après avoir pris connaissance du document « Mettre la Basse-Normandie en mouvement »,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 27 mars 2006,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le document « Mettre la Basse-Normandie en mouvement » destiné à être soumis à la concertation dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire », en prenant en compte les amendements proposés en séance et repris ci-dessous en italique :

❑ **Couverture**

encadré « SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire *pour un développement durable de la Normandie* »

❑ **Page 21**

remplacer le sous-titre 1.2 « Une notoriété et une sympathie internationale à mobiliser » par « *Une notoriété à valoriser et des solidarités internationales à développer* » et compléter le texte en faisant apparaître l'ambition régionale de devenir une région partenaire et solidaire à l'égard notamment des pays du Sud,

❑ **Page 43**

encadré « un enjeu pour demain »

remplacer « le nucléaire occupe une place majeure... » par « *le nucléaire affiche une forte présence...* » et « va s'amplifier avec l'installation prochaine du réacteur EPR... » par « *pourrait s'amplifier avec l'installation projetée du réacteur EPR...* »

❑ **Page 57**

carte « Une opposition Nord-Sud ? »

remplacer dans la légende le mot « déclin » par « *déprise* » ou toute autre formulation plus positive,

❑ **Page 65**

carte « Une Région plutôt diversifiée »

supprimer le terme « plutôt »

❑ **Page 111**

chapitre 1 - Un partenariat privilégié avec la Haute-Normandie

ajouter à la fin de l'énumération « · *La coopération décentralisée, en particulier avec la région d'Atsinanana à Madagascar* » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON